

DYNAMIQUE ET DIVERSITÉ DES ARMÉES AFRICAINES

État des connaissances

Jason Warner, Kai M. Thaler

De Boeck Supérieur | « *Afrique contemporaine* »

2016/4 N° 260 | pages 27 à 44

ISSN 0002-0478

ISBN 9782807390096

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-4-page-27.htm>

Pour citer cet article :

Jason Warner, Kai M. Thaler « Dynamique et diversité des armées africaines. État des connaissances », *Afrique contemporaine* 2016/4 (N° 260), p. 27-44.
DOI 10.3917/afco.260.0027

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Dynamique et diversité des armées africaines

État des connaissances

Jason Warner
Kai M. Thaler

Dans son grand récit historique sur les armées africaines, Edgerton (2004) affirme que les armées du continent sont passées de l'honneur à l'infamie. D'autres conceptions populaires qualifient les armées africaines de « non professionnelles », « non pertinentes » et « dangereuses » (Howe, 2005). Est-ce le cas ? Et si oui, pourquoi ? Aujourd'hui, près de soixante ans après les indépendances, que savons-nous de la nature des armées africaines, de leurs évolutions et de leur position à la croisée des intérêts des États, des dirigeants, de la société civile et de l'ensemble de la communauté internationale ? Nous examinons ici l'état des connaissances et des débats sur les armées africaines, en proposant une réflexion et des exemples concrets permettant de contextualiser.

Mots clés : Afrique – Armée – militaire – société civile – communauté internationale – diversité – dynamique



D'un point de vue général, quatre grandes caractéristiques des forces armées en Afrique, et de l'armée de terre en particulier, ressortent¹. Premièrement, la proportion de la population totale employée par les armées africaines est plus faible que sur les autres continents : seulement 0,2 % de la population, contre 0,44 % aux États-Unis et 0,3 % dans les pays européens. Deuxièmement, les forces armées africaines manquent, globalement, de ressources, et par conséquent d'équipement et de fournitures de base. Troisièmement, les armées africaines ont tendance, encore une fois en général, à souffrir d'un manque de professionnalisme. Quatrièmement, la mobilisation des forces armées africaines à l'étranger a dans l'ensemble concerné récemment non pas des combats coercitifs, mais plutôt des opérations de stabilisation, de

Jason Warner est professeur adjoint au département des sciences sociales de l'Académie militaire américaine (West Point) et chercheur associé au Centre de lutte contre le terrorisme, où il dirige l'organisation *Africa research profil*. Il est titulaire

d'un doctorat de l'université Harvard en études africaines.

Kai M. Thaler est professeur adjoint au département des études mondiales de l'université de Californie à Santa Barbara. Au cours de l'année universitaire 2018-2019, il sera en congés

postdoctoral au Centre Sié Chéou-Kang pour la sécurité internationale et la diplomatie à l'École d'études internationales Josef Korbel de l'université de Denver. Il est titulaire d'un doctorat de l'université de Harvard en affaires publiques.

maintien de la paix et de soutien à la paix (Chuter, Gaub, 2016 ; Howe, 2005 ; Ouédraogo, 2014).

Au-delà de ce profil trop général, les critiques d'Edgerton (2004) et de Howe (2005), affirmant catégoriquement que les « armées africaines » sont devenues infâmes et dangereuses, sont-elles fondées ? Il nous semble que non, sur deux plans. En accord avec les critiques qui mettent en garde contre le réductionnisme consistant à étudier ce qui est « africain » (Mudimbe, 1988 ; Appiah, 1992), nous soutenons qu'il n'existe pas d'approche unique pour comprendre les « armées africaines » en tant que grande catégorie ; et il ne peut pas non plus être recevable de taxer uniformément « d'infamie » les armées africaines dans leur ensemble. En dépit des tendances mentionnées, c'est l'hétérogénéité, et non l'homogénéité, qui caractérise les armées africaines. Si les armées du continent sont confrontées à de nombreux problèmes, compte tenu de l'ampleur de leurs mandats et leurs ressources limitées, il est probablement inévitable de constater un écart entre les idéaux, ou les canons, occidentaux en matière de professionnalisme et de professionnalisation, de mode opératoire, et hélas de normes en matière de droits de l'homme. La position des armées africaines fluctue à la croisée de la défense des intérêts d'État externes et internes ; des intérêts du régime ; de la légitimité et du mépris de la société civile ; et d'un contexte international souvent très influent. Chaque armée africaine est attirée différemment par l'un ou l'autre de ces pôles de pouvoir, ce qui confère à chacune des caractères uniques rendant impossible une catégorisation.

En gardant cette hétérogénéité à l'esprit, nous examinons la variation entre quatre grandes sphères d'intérêts au sein desquelles les forces militaires africaines agissent : les intérêts étatiques (à la fois externes et internes) ; les intérêts du régime ; la société civile locale ; et la communauté internationale. Dans chaque partie, nous ancrons notre discussion sur des questions ou des concepts particuliers, apportons des preuves et des exemples tirés des expériences de différents pays, et discutons de l'état des connaissances des sciences sociales sur ces sujets.

Origines et évolution des armées africaines

Lorsque la grande vague d'indépendance a balayé l'Afrique à la fin des années 1950 et au début des années 1960, presque tous les États africains ont commencé à former des armées servant de symbole de souveraineté, de statut et

1. Pour les premiers travaux importants sur les armées africaines, voir par exemple Lefever (1970) et Foltz, Bienen (1985) Si cet article porte sur l'armée en général, il accorde une plus grande attention aux armées de terre. La plupart des forces aériennes africaines, quand elles existent, sont sous-développées, et tous les États

africains ne possèdent pas de forces navales, de nombreux pays étant dépourvus de littoral et d'autres n'ayant que des garde-côtes rudimentaires. L'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte sont des exceptions. Si les travaux sur les forces aériennes africaines en général sont rares, voir toutefois Brent (1999) ; pour des

études de cas, voir par exemple Cooper (2015) et Cooper, Grandolini, Delalande (2015). Les travaux de recherche sur les forces navales africaines sont peu nombreux et l'attention s'est largement concentrée récemment sur les mesures à prendre contre la piraterie ; voir par exemple Ibrahim (2009) et Vogel (2009).

« d'honneur » dans le système international². Pourtant, précisément à cause de la nature de l'émergence de la plupart des États africains – qui s'est faite par la décolonisation, et non par un processus de guerre, comme partout ailleurs dans le monde, les armées africaines étaient par nature beaucoup moins développées que leurs pairs. Ainsi, en 1963, l'armée africaine moyenne comptait 0,73 soldat pour 1 000 citoyens : à titre de comparaison, en 2000, seuls sept pays avaient un ratio soldats-citoyens plus faible (Herbst, 2000, p. 105).

Cependant, les premières armées qui ont suivi l'indépendance étaient de nature très variable en fonction du mode de décolonisation et de formation du régime. Dans la plupart des colonies françaises et britanniques, l'indépendance s'est faite par une transition bureaucratique la plupart du temps sans effusion de sang, et les armées se sont formées sans cohérence ni mission historique claire, souvent en intégrant des soldats ayant servi dans la force armée et les forces de l'ordre coloniales³. D'autres armées africaines, en revanche, sont nées de luttes de libération sanglantes. L'armée indépendante algérienne est issue du Front de libération nationale (FLN), qui a mené une guérilla pour l'indépendance vis-à-vis de la France entre 1954 et 1962. L'armée nationale du Kenya s'est formée en partie grâce à l'intégration des insurgés dits « Mau Mau », tandis que dans le reste de l'Afrique des armées ont émergé des mouvements de libération vainqueurs en Guinée-Bissau et au Cap-Vert (PAIGC), au Mozambique (Frelimo), en Angola (MPLA) et au Zimbabwe (ZANU).

Dans d'autres cas, les armées africaines ont été formées dans le cadre de guerres d'indépendance par rapport à d'autres États africains, par exemple en Namibie, où la SWAPO est devenue indépendante de l'Afrique du Sud ; en Érythrée, où l'EPLF se sépara de l'Éthiopie ; et dans le long combat de l'APLS pour l'indépendance du Soudan du Sud. Les mouvements rebelles africains ont également renversé des gouvernements non coloniaux, avec des groupes comme l'EPRDF en Éthiopie, le NRA/M en Ouganda et le FPR au Rwanda formant de nouvelles armées nationales, après leur victoire. Dans les cas où les guerres civiles ont abouti à des accords négociés, les forces gouvernementales et les forces rebelles ont souvent reconstitué les forces armées, avec plus de réussite dans des cas comme le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et la Sierra Leone, et sans succès dans des pays comme la République démocratique du Congo (RDC) et le Mozambique (Licklider, 2014).

En raison de – ou peut-être malgré – ces origines variées, beaucoup d'armées africaines ont été confrontées à des crises d'identité après l'indépendance. Contrairement aux autres régions du monde, les États africains ne se sont généralement pas battus les uns contre les autres, si bien que les armées n'étaient presque jamais tenues d'exercer leur force sur leurs territoires. La norme de respect de la souveraineté et des frontières des États après la Seconde Guerre mondiale, et les indépendances, a *de facto* donné aux États décolonisés des frontières internationales légitimes, même si les États n'ont pas exercé un monopole wébérien de la violence sur leurs territoires. Confrontés en général à peu de menaces externes, les premiers États africains qui ont suivi

l'indépendance et leurs armées ont rapidement compris que les menaces les plus pressantes venaient de l'intérieur de leurs frontières, des « problèmes de sécurité du tiers-monde » uniques en leur genre (Ayoob, 1995).

Simultanément, en tant que régime à parti unique, souvent dirigé par des chefs charismatiques et autoritaires, consolidés dans de nombreux États après leur indépendance (Jackson, Rosberg, 1982), de nombreuses armées africaines ont adopté ce que Howe (2005) qualifie de caractère « non professionnel » : la séparation entre sphères civile et militaire a disparu et les militaires ont plutôt été déployés selon les caprices du chef de l'État. Cette tendance, qui s'est poursuivie pendant la majeure partie des années 1970 et 1980, a entraîné une dichotomie troublante : les armées africaines personnalisées étaient soit loyales envers le régime, soit compétentes, mais rarement les deux (Howe, 2005). La croissance des armées atteste de leur nouvelle utilité stratégique pour les régimes autoritaires : en 1979, le nombre de soldats dans les armées africaines avait presque triplé par rapport aux chiffres du lendemain de l'indépendance, pour atteindre 3,1 soldats pour 1 000 citoyens (Herbst, 2000).

Sans surprise, le développement et les objectifs des forces armées africaines ont été façonnés par la guerre froide. Plus généralement, tant les Occidentaux que les Soviétiques ont offert une aide militaire importante à leurs alliés : des États comme le Zaïre et le Liberia reçurent une aide substantielle des États-Unis, quand l'Éthiopie, l'Angola, le Bénin et d'autres républiques afro-marxistes recevaient l'aide militaire de l'URSS. En plus des nombreuses armées africaines à l'origine de stratégies d'extraversion permettant d'extraire les ressources des mécènes internationaux (Bayart, 2000), de nombreuses armées africaines sont devenues dépendantes de donateurs extérieurs, ce qui a semé la confusion quant au statut des armées africaines à la fin de la guerre froide. Ainsi, des observateurs ont soutenu que lorsque l'ordre mondial bipolaire s'est effondré avec la disparition de l'Union soviétique en 1991, le désengagement des deux superpuissances du continent a créé un « vide sécuritaire ». Les années 1990 ont donc vu les armées africaines « sur le déclin, affaiblies par la diminution des budgets, les pressions internationales pour réduire les effectifs et démobiliser, et l'absence de l'assistance militaire librement accessible qui caractérisait la période de la guerre froide. À quelques exceptions près, les armes lourdes restaient inutilisées, le matériel tombait en ruine et la formation [était] quasi-inexistante » (Herbst, 2000). En effet, au milieu des années 1990, les armées africaines ne comptaient plus que deux soldats pour mille citoyens

2. Les forces armées du Liberia (indépendant en 1847 après la colonisation par les esclaves américains libérés) et d'Éthiopie (indépendante en dehors de l'occupation italienne de 1936 à 1941), qui ont évité la colonisation et le contrôle européens, existaient avant les vagues d'indépendance

africaine du milieu du xx^e siècle et leur système international contemporain.

3. Les armées coloniales ont parfois été à l'origine de la rébellion réactionnaire postcoloniale (comme dans le cas des *flechas* portugaises au Mozambique qui ont aidé à former la Renamo), ou ont offert une

formation et un référentiel aux dictateurs en herbe, comme par exemple le vétéran de l'armée française Jean-Bedel Bokassa, à l'origine du coup d'État qui le propulsa à la tête de la République centrafricaine.

et avaient tendance à réduire de manière disproportionnée les dépenses militaires par rapport aux budgets nationaux globaux (Herbst, 2000).

Armées africaines et poursuite des intérêts de l'État

La préoccupation la plus urgente pour les armées africaines contemporaines est peut-être de surveiller et d'enrayer une kyrielle de menaces transnationales. La nature fluide et généralement artificielle des frontières africaines a fait que les principales menaces des armées se présentent sous deux formes : les insurrections transnationales et le trafic transnational. Les armées africaines contemporaines sont engagées dans la lutte contre des insurrections profondément transnationales, qui prennent la forme de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad ; une vague d'insurrections affiliées à Al-Qaïda et de plus en plus à l'État islamique au Sahel et au Sahara ; l'insurrection al-Shabaab, parfois transnationale, dans la Corne de l'Afrique ; et les insurrections et contre-insurrections qui se recoupent dans le bassin du Congo. Une deuxième priorité absolue pour les forces armées terrestres et maritimes africaines au XXI^e siècle est la surveillance et l'élimination de trafics de toutes sortes, notamment d'êtres humains, d'armes, de drogues, de cigarettes, de diamant, d'or et d'ivoire. Souvent, ces menaces transnationales se nourrissent les unes des autres : les insurrections sont financées par les activités de trafic, et inversement, les trafiquants rejoignent et quittent les insurrections.

Armées africaines : éliminer les menaces extérieures. Après avoir abordé l'émergence des armées africaines, examinons maintenant les quatre forces – les intérêts de l'État, les intérêts du régime, la société civile et le contexte international – qui expliquent les particularités des armées africaines au XXI^e siècle.

Au-delà de la simple surveillance des frontières contre ces menaces transnationales non étatiques, les armées africaines sont ostensiblement chargées de défendre la patrie contre l'agression extérieure de l'État. Si les armées africaines se sont engagées dans des guerres interétatiques avec des voisins tout au long de l'histoire⁴, les études universitaires suggèrent que les armées africaines se sont rarement engagées dans une guerre interétatique directe. Parce que les États africains ont reconnu après l'indépendance leurs vulnérabilités mutuelles, ils ont cimenté un cadre normatif non agressif et respectueux de la souveraineté – intégré dans l'Organisation de l'unité africaine – interdisant les tentatives de redéfinition des frontières coloniales (Herbst, 2000 ; Jackson, Rosberg, 1982 ; Lemke, 2002). La norme du respect de la souveraineté étant si profonde, Lemke (2002) estime que l'Afrique a beaucoup moins de guerres interétatiques que ce à quoi on pourrait s'attendre d'après les tendances mondiales, les États africains étant dix fois moins susceptibles de se battre que deux États d'une autre région.

De fait, les forces armées africaines sont appelées à accomplir les tâches militaires « typiques », bien qu'elles soient confrontées à des obstacles

matériels et logistiques considérables ; comme le suggèrent Chuter et Gaub (2016), les armées africaines ont des responsabilités « constitutionnellement assignées indépendamment de leurs capacités généralement insuffisantes ». Dans une analyse approfondie, Howe (2005) estime que les armées africaines se conduisent avec un manque de professionnalisme. Entre autres problèmes, il cite le manque de capacité de commandement et de contrôle ; des standards peu élevés en matière de formation ; une éducation militaire limitée ; un moral affaibli ; et un manque de discipline. Au niveau du personnel, la nature de la profession de soldat dans de nombreux pays africains est un obstacle au bon fonctionnement des forces armées. Parmi les problèmes, on peut citer des salaires médiocres et irréguliers pour les soldats ; les incertitudes concernant les avantages sociaux et la retraite ; les promotions perçues comme népotiques plutôt que méritocratiques ; des ressources insuffisantes sur le champ de bataille et dans les casernes, notamment des armes et de la nourriture limitées et de qualité inférieure ; et les impacts du sida (Dwyer, 2015 ; Howe, 2005 ; Feldman, 2008 ; Ouédraogo, 2014 ; Whiteside, de Waal, Gebre-Tensae, 2006 ; Feldman, 2012 ; Sagala, 2006).

Compte tenu de ce manque de professionnalisme, de nombreuses armées africaines sont confrontées à de multiples problèmes. Ceux-ci comprennent notamment les désertions, fréquentes au Nigeria, en République démocratique du Congo, à Madagascar et en Érythrée (Bailliet, 2007 ; Warner, 2013 ; Baaz, Verweijen, 2013 ; Ouédraogo, 2014) ; le viol des femmes membres des forces armées, particulièrement fréquent en Érythrée (Bailliet, 2007 ; Warner, 2013) ; et les mutineries, comme on l'a vu en 2011 au Burkina Faso (Dwyer, 2016) ou en 2017 en Côte d'Ivoire. Preuve de la diversité des armées africaines, un certain nombre d'armées sont considérées comme professionnelles, notamment celles de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Sénégal et du Ghana.

Armées africaines : assurer la paix et la stabilité nationales. En plus d'assurer la sécurité extérieure, les armées africaines sont chargées d'accomplir diverses fonctions de sécurité intérieure. En gardant à l'esprit « le problème de sécurité du tiers monde » (Ayoob, 1995) – selon lequel les États nés de la décolonisation voient la majorité de leurs menaces émaner de l'intérieur de l'État –, l'une des principales fonctions de l'armée en Afrique est la suppression des insurrections violentes, qui surviennent souvent dans des zones périphériques échappant au contrôle de l'État (Herbst, 2000 ; Fearon, Laitin, 2003). L'armée ougandaise, par exemple, a dû faire face à au moins cinquante groupes armés et mouvements d'insurgés potentiels depuis que le gouvernement

4. Comme exemples notoires de conflits militarisés interétatiques, on peut citer ceux entre la Libye et le Tchad concernant la bande d'Aozou, la guerre de l'Ogaden entre la Somalie et l'Éthiopie entre 1978 et

1979, la guerre entre l'Ouganda et la Tanzanie qui a conduit au renversement d'Idi Amin Dada, la guerre de 1998-2000 et les affrontements frontaliers majeurs entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et les

nombreux États qui ont participé à la « guerre mondiale en Afrique » dans la région des Grands Lacs (Haggis, 2009 ; Prunier, 2008).

NRA/M a pris le pouvoir en 1986 (Day, 2011). La rébellion des Forces nouvelles a divisé pratiquement la Côte d'Ivoire en deux au début des années 2000, tandis que le Tchad, le Nigeria, l'Éthiopie, Djibouti, le Soudan et le Mali ont tous connu des rébellions identitaires et nationales. Dans le même ordre d'idées, les armées sont également appelées à la répression des mouvements sécessionnistes, comme à Cabinda en Angola, dans la région de la Casamance au Sénégal, au Darfour au Soudan et au Katanga en République démocratique du Congo, en plus de mouvements de sécession réussis qui ont mené à la création de l'Érythrée (séparée de l'Éthiopie en 1991) et du Sud-Soudan (séparé du Soudan en 2011). Pour expliquer pourquoi les forces armées africaines produisent des résultats différents en matière de répression des insurrections nationales, différents auteurs ont mis en avant divers facteurs : la taille de l'État⁵ ; la nature du terrain⁶ ; la nature de l'origine militaire⁷ ; ou les ressources disponibles⁸.

Un autre rôle intérieur des forces armées africaines est lié aux efforts antiterroristes, en particulier dans le Sahara, le Sahel et la Corne de l'Afrique. Si la menace du militantisme islamiste est réelle, les armées africaines et leurs dirigeants ont également instrumentalisé la guerre mondiale contre le terrorisme menée par les États-Unis pour poursuivre leurs propres objectifs politiques. Le président ougandais Yoweri Museveni a, par exemple, présenté des groupes nationaux, notamment le West Nile Bank Front et l'Armée de résistance du Seigneur, comme étant liés à Al-Qaïda, dans l'espoir de recevoir une plus grande assistance internationale pour combattre ces groupes non islamistes (Solomon, 2015, p. 112).

Keenan (2009) a soutenu, de façon controversée, que le gouvernement algérien, désireux de se joindre à la guerre mondiale contre le terrorisme, afin de bénéficier du généreux financement américain après le 11 septembre, a collaboré avec les forces américaines pour orchestrer des enlèvements comme un prétexte pour obtenir une aide militaire. Les intérêts liés à la lutte contre le terrorisme peuvent aussi rendre les acteurs occidentaux moins critiques de la militarisation et du recul de la démocratie sur le continent, comme c'est le cas en Ouganda (où la lutte de Museveni contre la LRA et Al-Shabaab a mis fin aux critiques à l'encontre de la fraude électorale et de la répression en 2016) et en Éthiopie (où le pouvoir autoritaire de l'EPRDF a en grande partie échappé aux critiques américaines, en raison de sa coopération dans les efforts de lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique).

C'est précisément parce que les défis liés à la gestion de la sécurité intérieure l'emportent généralement sur les impératifs de défense extérieure que les armées africaines usurpent souvent les rôles de la police. Pratique dérivée de la période coloniale, l'utilisation de l'armée pour le maintien de l'ordre en Afrique est un phénomène qui se poursuit aujourd'hui (Branch, Mampilly, 2015). Les forces armées africaines sont souvent déployées pour réprimer les protestations de la société civile – voir par exemple les manifestations dans les régions Oromo et Amhara de 2015 et 2016 en Éthiopie et les tensions électorales de 2016 en Ouganda – là où la police, ou la gendarmerie, aurait suffi ailleurs dans

le monde. L'Afrique du Sud (Samara, 2003) et l'Ouganda (Baker, 2006), par exemple, ont recours à l'armée pour des opérations à grande échelle contre les gangs et le trafic de drogue.

Armées africaines et régimes africains

Armées africaines et protection du régime. Au-delà de leur rôle dans la poursuite des intérêts étatiques de la sécurité nationale, les forces militaires africaines sont souvent intimement liées aux gouvernements qu'elles servent, une politisation qui va à l'encontre des idéaux de professionnalisation militaire. Compte tenu de la tendance à la domination personnalisée dans de nombreux pays africains, l'armée, ou ses composantes, sont souvent chargées de protéger les dirigeants contre un renversement, les rendant redevables à un individu ou un parti plutôt qu'à l'État et à la nation (Howe, 2005).

Les dirigeants ou leurs partis disposent de nombreuses manières de coopter les armées ou de les garder sous contrôle. Une méthode consiste à construire l'armée sur une base ethnique, surtout si les dirigeants appartiennent à un groupe minoritaire, comme cela s'est produit avec la surreprésentation des Krahn dans l'armée libérienne sous Samuel Doe ; la domination de l'armée rwandaise par les Tutsis ; ou la domination militaire tigré en Éthiopie. Ce favoritisme est particulièrement courant dans les régimes autoritaires, marqués par le pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Des travaux suggèrent que plus le régime est autoritaire, plus les armées ont tendance à imiter la personnalité du leader (Howe, 2005), comme cela a été démontré, par exemple, en Érythrée (Warner, 2013) et au Liberia (Thaler, 2016).

Enfin, l'institution militaire dans certains États africains est précisément conçue comme une pièce de l'appareil lucratif de l'État, capable d'être « saisie » par des éléments en quête de gain matériel personnel. Il existe de nombreux cas de membres de haut rang des forces armées africaines profitant de leurs positions pour participer à des activités illicites. En Guinée-Bissau, l'ancien chef de la marine, José Américo Bubo Na Tchuto, et le chef de l'armée de l'air, Ibraïma Papa Camara, ont facilité les flux de drogues illicites à travers l'archipel des Bijagos (Thaler, 2009), et au Nigeria, l'ancien conseiller

5. Herbst (2004) a soutenu que la taille avait de l'importance : plus le territoire de l'État africain est vaste, plus l'armée a des difficultés à vaincre les insurrections, par rapport aux petits pays où la capitale est le seul lieu de capture stratégiquement important.

6. Le terrain accidenté des montagnes, des déserts et des forêts et le manque relatif de ressources financières ou de légitimité populaire des gouvernements peuvent également entraver les offensives

anti-insurrectionnelles des armées (Fearon, Laitin 2003).

7. Les armées d'origine révolutionnaire peuvent jouir d'une cohésion supérieure et ainsi obtenir de meilleurs résultats en matière de lutte anti-insurrectionnelle et de poursuite du soutien (Levitsky, Way 2012 ; Thaler, 2012).

8. L'armée ougandaise, relativement riche, a depuis 1986 réussi à contrer efficacement la plupart des insurrections auxquelles elle a dû faire face en opérant sur un territoire

relativement petit (Day, 2011). En revanche, les forces armées de grands États africains comme l'Angola et le Soudan ont toutes les peines à vaincre les rebelles, même si elles disposent de ressources importantes. Dans des pays comme le Mozambique et le Tchad, les armées dénuées de ressources doivent composer avec de vastes territoires accidentés, propices aux insurrections.

à la sécurité nationale, le colonel Sambo Dasuki, a été arrêté pour détournement présumé de quelque 2,2 milliards de dollars de contrats d'hélicoptères et de jets fantômes. Des soldats kenyans ont été accusés d'avoir pillé le centre commercial de Westgate à la suite des attentats de 2013, alors que des militaires en Ouganda seraient impliqués dans le trafic d'ivoire (Ouédraogo, 2014). Plus largement, Dietrich (2000) et Howe (2005) ont décrit le « mercantilisme militaire », la tendance des dirigeants africains à déployer leurs armées au niveau régional pour des gains matériels, comme dans l'exploitation des ressources naturelles de l'est de la République démocratique du Congo par les forces armées rwandaises et ougandaises (Prunier, 2008 ; Samset, 2002), ou les tristement célèbres cas de pillage au Liberia par des soldats nigériens lors de l'intervention ECOMOG I, lorsqu'on disait que « ECOMOG » signifiait « *Every Car or Movable Object Gone* » (disparition de toute voiture ou objet mobile) (Adebajo, 2002, p. 174).

Armées africaines : une menace pour le régime ? Si les armées africaines peuvent protéger les régimes en place et le font effectivement, elles peuvent aussi bien contribuer à leur renversement. Entre le coup d'État militaire de 1952 en Égypte et avril 2016, le continent africain a fait l'objet de 175 tentatives de coup d'État, dont 75 ont réussi. Les chercheurs ont relevé un « effet de contagion » : les coups d'État militaires africains sont concentrés en Afrique de l'Ouest et du centre ; en revanche, ils n'ont pratiquement jamais lieu en Afrique australe (Chuter, Gaub, 2016, p. 26 ; McGowan, 2003). Ainsi, les dirigeants africains recherchent constamment l'équilibre entre un renforcement de l'armée suffisant pour qu'elle soit efficace, et l'adoption de diverses tactiques pour s'assurer qu'elle ne devienne jamais si puissante qu'elle puisse renverser le gouvernement.

Les dirigeants ont donc mis en œuvre des stratégies leur permettant de s'isoler des armées qu'ils président eux-mêmes. Une tactique adoptée pour empêcher les renversements militaires est le remaniement constant, de sorte qu'un officier ou un groupe d'officiers ne puisse jamais devenir trop puissant. Une autre tactique consiste à « contrebalancer » ou dresser des gardes présidentielles, ou d'autres unités mieux formées et mieux équipées⁹, contre l'armée dans son ensemble, afin de tenter de protéger le gouvernement contre les coups d'État (voir De Bruin, 2014 ; Pilster, Bohmelt, 2015). La garde présidentielle est principalement chargée de protéger le chef de l'État, et sa proximité avec le leader peut créer des divisions fondées sur l'ethnicité, le prestige et le salaire, entre autres, qui la place dans une position d'opposition vis-à-vis de l'armée, le partage de la même ethnicité que les dirigeants étant une forte incitation à la loyauté (De Bruin, 2014). Cependant, le fait de contrebalancer et de se concentrer sur les menaces provenant de l'armée peut amener les dirigeants africains à amoindrir l'efficacité de leurs armées au point qu'elles soient incapables de faire face aux véritables menaces de sécurité contre l'État émanant des rebelles ou des rivaux de l'extérieur (Howe, 2005, p. 2-3).

Les coups d'État militaires ont peut-être décliné en Afrique depuis les années 1980 (Clark, 2007), mais les dynamiques sous-jacentes qui ont mené aux coups d'État par le passé – tensions ethniques, inégalité, concurrence intra-militaire et néo-patrimonialisme – n'ont pas disparu. Ainsi, les chercheurs ont continué à étudier les grandes tendances (Jenkins, Kposowa, 1992 ; McGowan, 2003) et la micro-dynamique (Decalo, 1990) des tentatives de coup d'État, leurs réussites ou leurs échecs, ainsi que leurs conséquences. Si et quand les coups militaires réussissent, les régimes militaires en Afrique suivent généralement une série d'évolutions résumées par Agbese (2004) : les affirmations selon lesquelles l'armée protège l'unité nationale ou les valeurs nationales afin de légitimer le contrôle ; l'accent mis sur l'efficacité militaire et le patriotisme ; le détournement de ressources au profit de l'armée ; la domination militaire sur la société civile et les fonctionnaires civils ; l'enrichissement personnel des officiers militaires ; et la répression violente en réponse aux dissidences sociales. Les dirigeants militaires sont généralement réticents à abandonner le pouvoir, essayant souvent de se légitimer à travers des élections truquées, qui peuvent entraîner un cycle de contre-coups d'État ou de guerres civiles (Agbese, 2004 ; Kandeh, 1996).

Armées africaines et populations civiles

Armées africaines et sociétés civiles : une question de légitimité différenciée. Les relations entre les armées africaines et leurs sociétés civiles ne présentent aucune tendance généralisable. Comme l'indiquent Chuter et Gaub (2016, p. 31) :

« Il n'y a pas de corrélation directe entre la performance militaire et l'appréciation civile des forces armées. Les forces qui ont rarement combattu, comme en Tunisie, tendent à être perçues très positivement, alors que les forces nigérianes très actives [...] ont une image plus mitigée. Lorsque les cultures politiques nationales ont été fortement marquées par l'armée en tant que facteur de cohésion nationale, elles ont tendance à laisser une impression positive – comme c'est le cas en Algérie. Des niveaux élevés de corruption, de faibles niveaux d'éducation et le manque de confiance dans les personnalités politiques non militaires [...] sont autant de variables qui jouent un rôle dans la perception populaire de l'armée. »

Les données des sondages Afrobaromètre de 2014 et 2015 dans trente-six pays montrent les opinions divergentes des citoyens africains à l'égard de

9. De nombreux pays africains sont dotés de gardes présidentielles ou d'autres unités prétoriennes

spéciales chargées de protéger le(s) dirigeant(s), comme les gardes du corps féminins de Mouammar

Kadhafi en Libye ou l'Unité spéciale de sécurité du palais présidentiel de Charles Taylor au Liberia.

leurs forces armées. Dans l'ensemble de l'échantillon, 39,5 % des sondés font « beaucoup » confiance à leur armée, 24,6 % « plutôt », 19,0 % « un peu », et 13,6 % « pas du tout ». La confiance dans l'armée est particulièrement élevée, avec plus de 75 % de sondés ayant répondu « beaucoup » ou « plutôt », au Burundi, en Égypte, au Malawi, au Sénégal, en Tanzanie, en Tunisie et en Ouganda. Au contraire, la confiance dans l'armée est faible au Bénin, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Liberia, à Madagascar, au Mozambique, au Nigeria, à Sao Tomé-et-Principe et au Togo, où plus de 40 % des sondés ont répondu avoir « pas du tout » ou « juste un peu » confiance dans l'armée.

Si les sections précédentes ont prouvé la façon dont les dirigeants africains utilisaient les armées dans leur propre intérêt, les civils ont souvent été victimes des armées s'employant ostensiblement à leur protection. Bates (2008) a montré comment les dirigeants africains, même en temps de paix, concevaient le rôle de leurs armées en termes d'accumulation de biens économiques : lorsqu'il est difficile de mettre en place un régime officiel d'imposition des populations, la prédation armée en direction des civils à des fins lucratives peut être un moyen plus efficace pour l'État d'engendrer des revenus. Les relations entre civils et militaires en temps de guerre sont généralement encore plus tendues. En particulier lors des opérations anti-insurrectionnelles et de lutte contre le terrorisme, les armées africaines ont fait preuve d'un mépris généralisé pour les droits de l'homme. Par exemple, l'armée nigérienne est aujourd'hui sévèrement critiquée – et a même été déférée à la Cour pénale internationale – pour ses violations des droits de l'homme dans le cadre de sa lutte contre Boko Haram, notamment des détentions extrajudiciaires de civils ; la torture et le viol de militants présumés de Boko Haram ; et la découverte de fosses communes des victimes de l'armée (Amnesty International, 2015).

Un problème particulièrement grave est celui des accusations de prédation sexuelle formulées contre des membres des armées africaines, des rapports faisant état de soldats abusant sexuellement des civils à travers le continent (Arieff, 2011 ; Bastick, Grimm, Kunz, 2011). Les allégations de violence sexuelle ont été particulièrement nombreuses lors des récents conflits en République démocratique du Congo (Baaz, Stern, 2009) et au Soudan du Sud (Kindersley, Rolandsen, 2016). Cependant, la violence sexuelle exercée par les soldats ne se limite pas aux temps de guerre, des femmes ayant déclaré avoir été violées par des militaires en Érythrée (Bailliet, 2007 ; Warner, 2013). Parallèlement, les soldats de la paix ont également fait l'objet d'accusation de violences et d'exploitations sexuelles, nombre d'entre eux étant issus d'armées africaines, notamment en République démocratique du Congo, en Érythrée, au Liberia, au Mozambique, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan (Bastick, Grimm, Kunz, 2011, p. 28).

La nature et les actions des forces armées africaines ont aussi souvent des impacts involontaires sur les normes sociétales. Les structures et les pratiques des armées peuvent parfois remettre en question les traditions locales

et les conceptions de la hiérarchie, et peuvent « être considérées comme une menace pour les liens patrimoniaux et claniques cachés par lesquels un pays est gouverné » (Chuter, Gaub, 2016, p. 29). En outre, comme le constatent les coordinateurs de ce numéro dans l'appel à contributions pour cette édition spéciale d'*Afrique contemporaine* :

« Les armées [africaines] jouent également un rôle social important : formation, socialisation et offre d'emplois pour les jeunes, intégration de personnes de divers horizons, offre d'emplois de haut niveau pour les femmes et même création d'un sentiment de citoyenneté... De manière plus générale, l'armée construit une image normative de la masculinité, de l'organisation familiale, de la répartition du travail et des rôles sociaux. »

Les activités des armées africaines sont également devenues des sources de protestation de la société civile. Nous pouvons citer plusieurs exemples notoires, par exemple les protestations généralisées au Nigeria concernant le déploiement de forces pour la mission de l'Ecomog au Liberia au début des années 1990 (Abegunrin, 2003, p. 136-137), ainsi que les protestations plus récentes exhortant l'armée nigérienne à en faire davantage pour ramener les « filles de Chibok ». En outre, l'implantation potentielle d'Africom a soulevé des inquiétudes parmi les membres de la société civile (LeVan, 2010). À l'inverse, dans certains cas, les manifestations civiles peuvent également inciter les militaires à la révolte, comme cela s'est produit en Afrique de l'Ouest et du centre (Dwyer, 2015, 2016).

Position inconfortable : les armées africaines entre l'État et la société civile. On peut dire que les armées africaines se trouvent dans une position inconfortable entre l'État et les acteurs de la société civile, capables de se tourner vers l'un ou l'autre. Nous présentons brièvement ici certains de ces aspects qui caractérisent la possible fluidité des interactions entre l'armée, l'État et les civils.

Sur l'ensemble du continent, il existe des armées informelles infra-étatiques : dans les États où les armées ne peuvent ou ne veulent pas protéger les citoyens, des milices sous-étatiques – ou de façon plus informelle des groupes d'autodéfense – se sont mises en place pour combler le vide de l'État (Baker, 2004 ; Smith, 2007). Au Nigeria, des groupes comme les Bakassi Boys se sont efforcés de rétablir l'ordre dans le delta du Niger, tandis qu'en République centrafricaine, le groupe d'autodéfense contre les auteurs musulmans de la Séléka, qui avait renversé le gouvernement en 2013, a conduit au nettoyage ethnique par les forces chrétiennes « anti-balaka ». Dans la mesure où les milices non nationales restent omniprésentes, il a été constaté récemment que « l'armée somalienne était encore [...] très loin de la fusion des milices régionales en une armée unifiée » (Mazzetti, Gettleman, Schmitt, 2016).

De fait, les gouvernements africains eux-mêmes sont connus pour s'appuyer sur ces milices non étatiques dans leur propre intérêt. Les milices

Janjaouid responsables de l'attaque des rebelles et des civils au Darfour dans l'ouest du Soudan sont un exemple récent : bien que ne faisant pas officiellement partie de l'appareil militaire soudanais, elles étaient néanmoins payées par l'État (Flint, 2009). D'autres auteurs se sont penchés sur le soutien transfrontalier des États aux groupes armés (Salehyan, 2011 ; Craig, 2012), en particulier dans la région des Grands Lacs (Prunier, 2008), presque tous les États africains ayant à un moment donné parrainé des groupes armés luttant contre d'autres gouvernements sur le continent (Craig, 2012).

Un deuxième exemple illustrant la position parfois indéterminée des membres des armées africaines entre l'État et la société civile est celui de l'essor de ceux qui sont qualifiés de « sobels » ou « soldats le jour et rebelles la nuit ». Des auteurs ont montré comment des soldats passaient de pro-État à anti-État, surtout pour le gain matériel. Le phénomène a été discuté plus en détail dans le contexte de l'armée sierra-léonaise, et des études ont aussi porté sur la façon dont les conseillers cherchant à professionnaliser les forces sierra-léonaises ont traité la tendance « sobel » (Feldman, Arrous, 2013 ; Chuter, Gaub, 2016, p. 29).

Troisièmement, et enfin, les armées peuvent aussi agir dans l'intérêt non pas de leurs propres États, mais de sociétés nationales ou étrangères, en particulier dans les industries minières, plutôt que pour la protection des citoyens (Dietrich, 2000). Ce problème est particulièrement connu dans le cas de l'armée nigériane réprimant les protestations contre l'extraction de pétrole par Shell et d'autres entreprises étrangères dans le delta du Niger (Adunbi, 2015).

Armées africaines et sécurité internationale

Armées africaines et sécurité collective intra-africaine. Au-delà des intérêts de sécurité nationale définis de manière plus traditionnelle, dans de nombreux domaines, les dirigeants africains ont commencé à utiliser leurs forces armées pour promouvoir (ostensiblement) la sécurité collective régionale et continentale. Garantie par une série d'organisations internationales qui se recourent au niveau du continent – sous la forme de l'Union africaine – et au niveau subrégional – sous la forme de ce qu'on appelle les « communautés économiques régionales » – les États africains ont créé un système disparate de sécurité collective, appelé Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Basé au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, l'APSA comprend diverses institutions contribuant à la protection de la paix et de la sécurité collectives (Akokpari *et al.*, 2008 ; Franke, 2009 ; Williams, 2009, 2014).

Parmi les composantes militaires de l'APSA, la plus importante est la « Force africaine en attente » (FAA), la capacité de déploiement rapide de l'Union africaine. Conformément à l'article 4(h) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, elle a vocation à être déployée en cas de « circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ». Bien qu'elles aient en théorie été créées en 2002, les cinq brigades régionales qui composent la FAA n'avaient pas encore atteint leur pleine capacité opérationnelle

au début de 2017, même si d'autres capacités de déploiement rapide ont été développées (Warner, 2015). En outre, le Comité d'état-major de l'Union africaine, qui est censé se réunir régulièrement pour discuter des exigences liées à la sécurité, a fondamentalement cessé d'exister, se réunissant rarement et ne discutant généralement pas des questions liées à l'amélioration de la capacité de réaction militaire de l'Union africaine (Lulie, 2016).

Et lorsque l'Union africaine déploie effectivement des opérations de soutien de la paix¹⁰, qu'est-ce qui motive les États africains à y engager leurs forces ? Les arguments varient : Victor (2011) constate que les États africains sont plus susceptibles de déployer des soldats de la paix s'ils sont pauvres, souffrent d'une faible légitimité nationale, mais aussi s'ils font l'objet d'une faible répression politique. Certains se concentrent sur des facteurs de réputation, notamment le prestige perçu ou l'image de bons citoyens continentaux ou mondiaux. Quant à la participation nigériane au maintien de la paix, les universitaires la perçoivent comme un moyen d'affirmer l'hégémonie nigériane ou *Pax-Nigeriana* dans les affaires ouest-africaines et panafricaines (Adebajo, 2010 ; Warner, 2016). D'autres analystes se sont concentrés sur les facteurs matériels motivant les États africains à contribuer aux missions de maintien de la paix, notamment le fait que les salaires des soldats qui participent à ces missions – en particulier pour les Nations unies – sont plus élevés. Enfin, d'autres avancent que les États africains sont particulièrement enclins à engager des troupes dans des missions de maintien de la paix lorsqu'elles se produisent dans des États voisins, autorisant légitimement leurs propres soldats à se rendre dans des zones d'opérations à l'étranger. Cette motivation est souvent suggérée pour l'engagement des puissances hégémoniques régionales africaines comme l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie et l'Ouganda dans les conflits locaux (Adebajo, 2002, 2010 ; Firsing, 2014 ; Damman, 2014 ; Gebrewold, 2014).

La capacité des forces armées africaines – et de leurs pays d'accueil – à assurer seules la sécurité panafricaine efficacement reste toutefois limitée. Les armées africaines ont besoin d'une aide extérieure substantielle avant le déploiement. Premièrement, l'Union africaine ne s'autofinance pas : environ 97 % de son budget destiné aux opérations de soutien de la paix provient de donateurs extérieurs – en particulier de l'Union européenne – ce qui pose une série d'obstacles lorsqu'elle tente de se déployer rapidement. De plus, l'Union africaine manque de moyens aériens stratégiques, et s'appuie sur une poignée d'États membres, en particulier l'Afrique du Sud, ainsi que sur des partenaires internationaux (Warner, 2015 ; Williams, 2013). D'autres problèmes en termes de coopération intra-africaine dans les missions de l'Union africaine comprennent les

10. Fin 2016, l'Union africaine avait trois opérations de soutien à la paix : la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ; la mission conjointe UA-ONU au Darfour

(MINUAD) ; et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA dirigée par l'UA). L'Union africaine a également

mandaté la Force multinationale conjointe (Multinational Joint Task Force – MNJTF) pour combattre l'insurrection de Boko Haram.

divergences doctrinales ; la diversité de langues et de cultures ; et un manque d'interopérabilité du matériel (Feldman, 2008).

Conclusion : l'avenir des armées africaines

Pour conclure, nous proposons quelques réflexions sur les futurs défis qui se posent pour les armées africaines. En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des capacités de combat des forces armées africaines, les plus grandes inquiétudes portent sur une meilleure prise en compte des droits de l'homme et de l'État de droit ; la coordination entre les opérations aériennes et terrestres ; une meilleure formation ; et des solutions créatives pour fonctionner avec des ressources limitées dans des environnements politiques et économiques incertains. Culturellement, les enjeux importants concernent l'amélioration de la parité des sexes dans les forces armées, l'intégration des femmes dans les opérations de paix africaines, ainsi que la poursuite des efforts en matière de professionnalisation. Plus généralement, on peut s'attendre à ce que les armées africaines soient appelées à entreprendre des missions profondément multidimensionnelles, allant du rétablissement de la paix au maintien de la paix, en passant par les efforts de DDR et la reconstruction après les conflits : à cette fin, les armées africaines seront plus impliquées dans les opérations cinétiques – pas seulement le maintien de la paix –, d'autant plus que la lutte contre le terrorisme devient une préoccupation plus importante. Actuellement, les « nouvelles » menaces sur le continent africain sont d'après les chercheurs les défis posés par les mégapoles africaines – comme Lagos, Kinshasa et Dar es Salaam – et l'avenir des guérillas urbaines ; la désertification et le changement climatique ; et les pressions démographiques et « l'explosion démographique des jeunes ».

Pour terminer, soulignons qu'il est malavisé de suggérer que les « armées africaines », en soi, sont uniformément « infâmes ». S'il y a amplement matière à amélioration dans de nombreuses armées du continent, les discréditer complètement revient à ignorer les réussites actuelles et nuit à une compréhension plus nuancée de leurs futurs possibles.

Bibliographie

- Abegunrin, O.** (2003), *Nigerian Foreign Policy Under Military Rule (1966-1999)*, Westport, Greenwood.
- Adebajo, A.** (2002), *Liberia's Civil War. Nigeria, ECOMOG and Regional Security in West Africa*, Boulder, Lynne Rienner.
- Adebajo, A.** (2010), "Pax Nigeriana and the Responsibility to Protect", *Global Responsibility to Protect*, vol. II, n° 4, p. 414-435.
- Adunbi, O.** (2015), *Oil Wealth and Insurgency in Nigeria*, Bloomington, Indiana University Press.
- Agbese, P.O.** (2004), "Soldiers as Rulers. Military Performance", in G.K. Kieh, P.O. Agbese (éd.), *The Military and Politics in Africa. From Engagement to Democratic and Constitutional Control*, Burlington, Ashgate, p. 57-90.
- Agbibo, D.B.** (2013), "Is Might Right? Boko Haram, the Joint Military Task Force, and the Global Jihad", *Military and Strategic Affairs*, vol. V, n° 3, p. 53-72.
- Akokpari, J., Ndinga-Muvumba, A., Muriithi, T.** (2009), *The African Union and Its Institutions*, Johannesburg, Jacana Media.
- Amnesty International** (2015), "Stars on Their Shoulders. Blood on Their Hands. War Crimes Committed by the Nigerian Military", Londres, Amnesty International.
- Appiah, K.A.** (1992), *In My Father's House. Africa in the Philosophy of Culture*, Oxford, Oxford University Press.
- Arief, A.** (2011), "Sexual Violence in African Conflicts", *Current Politics and Economics of Africa*, vol. IV, n° 2, p. 351-395.
- Assensoh, A.B., Alex-Assensoh, Y.** (2001), *African Military History and Politics. Ideological Coups and Incursions (1900-Present)*, New York, Palgrave Macmillan.
- Ayoob, M.** (1995), *The Third World Security Predicament. State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder, Lynne Rienner.
- Baaz, M.E., Stern, M.** (2009), "Why Do Soldiers Rape? Masculinity, Violence and Sexuality in the Armed Forces in the Congo (DRC)", *International Studies Quarterly*, vol. LIII, n° 2, p. 495-518.
- Baaz, M.E., Verweijen, J.** (2013), "The Volatility of a Half-Cooked Bouillabaisse. Rebel-Military Integration and Conflict Dynamics in the Eastern DRC", *African Affairs*, vol. CXII, n° 449, p. 563-582.
- Bailliet, C.M.** (2007), "Examining Sexual Violence in the Military Within the Context of Eritrean Asylum Claims Presented in Norway", *International Journal of Refugee Law*, vol. XIX, n° 3, p. 471-510.
- Baker, B.** (2006), "Beyond the State Police in Urban Uganda and Sierra Leone", *Afrika Spectrum*, vol. XLI, n° 1, p. 55-76.
- Bastick, M., Grimm, K., Kunz R.** (2011), "Sexual Violence in Armed Conflict. Global Overview and Implications for the Security Sector", Genève, DCAF.
- Bates, R.H.** (2010), *When Things Fell Apart. State Failure in Late-Century Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bayart, J.-F.** (2000), "Africa in the World. A History of Extraversion", *African Affairs*, vol. XLI, n° 395, p. 217-267.
- Böhmet, T., Pilster, U.** (2015), "The Impact of Institutional Coup-Proofing on Coup Attempts and Coup Outcomes", *International Interactions*, vol. XLI, n° 1, p. 158-182.
- Branch, A., Mampilly, Z.** (2015), *Africa Uprising. Popular Protest and Political Change*, Londres, Zed Books.
- Brent, W.** (1999), *African Air Forces*, Nelspruit, Freeworld Publications.
- Chuter, D., Gaub, F.** (2016), "Understanding African Armies", Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne.
- Clapham, C.** (1996), *Africa and the International System. The Politics of State Survival*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Clark, J.F.** (2007), "The Decline of the African Military Coup", *Journal of Democracy*, vol. XVIII, n° 3, p. 141-155.
- Clark, J.F.** (2015), "Do States Delegate Shameful Violence to Militias? Patterns of Sexual Violence in Recent Armed Conflicts", *Journal of Conflict Resolution*, vol. LIX, n° 5, p. 877-898.
- Cooper, T.** (2015), *Wings over Ogaden. The Ethiopian-Somali War (1978-1979)*, Solihull, Helion.
- Cooper, T., Grandolini, A., Delalande, A.** (2015), *Libyan Air Wars, 1973-1985*, Solihull, Helion.
- Craig, D.** (2012), "Proxy War by African States (1950-2010)", thèse de doctorat, American University.
- Damman, E.K.** (2015), "Rwanda's Strategic Humanitarianism. Lessons from a Janus-Faced State", *African Security*, vol. VIII, n° 1, p. 30-55.
- Day, C.R.** (2011), "The Fates of Rebels. Insurgencies in Uganda", *Comparative Politics*, vol. XLIII, n° 4, p. 439-458.
- De Bruin, E.** (2014), "War and Coup Prevention in Developing States", thèse de doctorat, Yale University.
- Decalo, S.** (1990), *Coups and Army Rule in Africa*, 2^e éd., New Haven, Yale University Press.
- Dietrich, C.** (2000), "The Commercialisation of Military Deployment in Africa", *African Security Review*, vol. IX, n° 1, p. 3-17.
- Dwyer, M.** (2015), "Borrowed Scripts. Democratisation and Military Mutinies in West and Central Africa", *Conflict, Security & Development*, vol. XV, n° 2, p. 97-118.

- Dwyer, M.** (2016), "Situating Soldiers' Demands. Mutinies and Protests in Burkina Faso", *Third World Quarterly*, p. 219-234.
- Edgerton, R.** (2004), *Africa's Armies. From Honor to Infamy*, New York, Basic Books.
- EI-Tom, A.O.** (2013), "Towards the Abolition of African Armies", *Small Wars Journal*, mars.
- Firsing, S.** (2014), "Thinking through the Role of Africa's Militaries in Peacekeeping. The Cases of Nigeria, Ethiopia and Rwanda", *South African Journal of International Affairs*, vol. XXI, n° 1, p. 45-67.
- Fearon, J.D., Laitin, D.D.** (2003), "Ethnicity, Insurgency, and Civil War", *American Political Science Review*, vol. XCVII, n° 1, p. 75-90.
- Feldman, R.L.** (2008), "Problems Plaguing the African Union Peacekeeping Forces", *Defense & Security Analysis*, vol. XXIV, n° 3, p. 267-279.
- Feldman, R.L.** (2012), "Beyond Sick Soldiers. The Impact of HIV/AIDS on Military Forces and Security in Africa", Leavenworth, Foreign Military Studies Office.
- Feldman, R.L., Arrous, M.B.** (2013), "Confronting Africa's Sobels", *Parameters*, vol. XLIII, n° 4, p. 67-75.
- Flint, J.** (2009), *Beyond 'Janjaweed'. Understanding the Militias of Darfur*, Genève, Small Arms Survey.
- Foltz, W., Bienen, H.S.** (1985), *Arms And The African. Military Influences On Africa's International Relations*, New Haven, Yale University Press.
- Franke, B.** (2009), *Security Cooperation in Africa. A Reappraisal*, Boulder et Londres, FirstForumPress.
- Gebrewold, B.** (2014), "Legitimate Regional Powers? A Failed Test for Ethiopia, Nigeria, and South Africa", *African Security*, vol. VII, n° 1, p. 1-23.
- Haggis, C.** (2009), "The African Union and Intervention. The Origins and Implications of Article 4(h) of the 2001 Constitutive Act", thèse de doctorat, Oxford University.
- Herbst, J.** (2000), *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton, Princeton University Press.
- Herbst, J.** (2004), "African Militaries and Rebellion. The Political Economy of Threat and Combat Effectiveness", *Journal of Peace Research*, vol. XLI, n° 3, p. 357-369.
- Howe, H.M.** (2005), *Ambiguous Order. Military Forces In African States*, Boulder, Lynne Rienner.
- Ibrahim, O.S.** (2009), "To Patrol is to Control. Ensuring Situational Awareness in Africa's Maritime Exclusive Economic Zones", *African Security Review*, vol. XVIII, n° 3, p. 124-131.
- Jackson, R.H.** (1990), *Quasi-States. Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jackson, R.H., Rosberg, C.G.** (1982), "Why Africa's Weak States Persist. The Empirical and the Juridical in Statehood", *World Politics*, vol. XXXV, n° 1, p. 1-24.
- Jenkins, J.C., Kposowa, A.J.** (1992), "The Political Origins of African Military Coups. Ethnic Competition, Military Centrality and the Struggle over the Postcolonial State", *International Studies Quarterly*, vol. XXXVI, n° 3, p. 271-291.
- Kandeh, J.D.** (1996), "What Does the 'Militariat' Do When It Rules? Military Regimes. The Gambia, Sierra Leone and Liberia", *Review of African Political Economy*, vol. XXIII, n° 69, p. 387-404.
- Karim, S., Beardsley, K.** (2013), "Female Peacekeepers and Gender Balancing. Token Gestures or Informed Policymaking?", *International Interactions*, vol. XXXIX, n° 4, p. 461-488.
- Keenan, J.** (2009), *The Dark Sahara. America's War on Terror in Africa*, New York, Pluto Press.
- Kindersley, N., Rolandsen, Ø.H.** (2016), "Prospects for Peace and the UN Regional Protection Force in South Sudan", *African Affairs*.
- Lefever, E.W.** (1970), *Spear and Scepter. Army, Police, and Politics in Tropical Africa*, Washington DC, Brookings Institution.
- Lemke, D.** (2002), *Regions of War and Peace*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LeVan, A.C.** (2010), "The Political Economy of African Responses to the US Africa Command", *Africa Today*, vol. LVII, n° 1, p. 3-23.
- Levitsky, S.R., Way, L.A.** (2012), "Beyond Patronage. Violent Struggle, Ruling Party Cohesion and Authoritarian Durability", *Perspectives on Politics*, vol. X, n° 4, p. 869-889.
- Licklider, R.** (2014), *New Armies from Old. Merging Competing Militaries after Civil Wars*, Washington DC, Georgetown University Press.
- Lulie, H.** (2015), "Towards a Functioning Military Staff Committee of the AU", *International Relations And Security Network*, 25 juin.
- McGowan, P.J.** (2003), "African Military Coups d'État (1956-2001). Frequency, Trends and Distribution", *Journal of Modern African Studies*, vol. XLI, n° 3, p. 339-370.
- Mudimbe, V.Y.** (1988), *The Invention of Africa. Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge*, Bloomington, University of Indiana Press.
- Ouédraogo, E.** (2014), "Advancing Military Professionalism in Africa", Washington DC, Centre d'études stratégiques de l'Afrique.
- Prunier, G.** (2008), *Africa's World War*, Oxford, Oxford University Press.
- Sagala, J.K.** (2006), "HIV/AIDS and the Military in Sub-Saharan Africa. Impact on Military Organizational Effectiveness", *Africa Today*, vol. LIII, n° 1, p. 53-77.
- Salehyan, I.** (2011), *Rebels without Borders. Transnational Insurgencies in World Politics*, Ithaca, Cornell University Press.

Samara, T.R. (2003), "State Security in Transition. The War on Crime in Post-Apartheid South Africa", *Social Identities*, vol. IX, n° 2, p. 277-312.

Samset, I. (2002), "Conflict of Interests or Interests in Conflict? Diamonds and War in the DRC", *Review of African Political Economy*, vol. XXIX, n° 93-94, p. 463-480.

Smith, D.J. (2008), *A Culture of Corruption. Everyday Deception and Popular Discontent in Nigeria*, Princeton, Princeton University Press.

Solomon, H. (2015), *Terrorism and Counter-Terrorism in Africa. Fighting Insurgency from Al Shabaab, Ansar Dine and Boko Haram*, New Security Challenges, Springer Nature.

Thaler, K. (2009), "Avoiding the Abyss. Finding a Way Forward in Guinea-Bissau", *Portuguese Journal of International Affairs*, vol. I, n° 2, p. 3-14.

Thaler, K. (2012), "Ideology and Violence in Civil Wars. Theory and Evidence from Mozambique and Angola", *Civil Wars*, vol. XIV, n° 4, p. 546-567.

Thaler, K. (2016), "Predation or State Building? The NPFL and Charles Taylor's Political-Economic Project in Liberia", document présenté à la réunion annuelle de l'African Studies Association, 1^{er}-3 décembre, Washington DC.

Vogel, A. (2009), "Navies versus Coast Guards. Defining the Roles of African Maritime Security Forces", Africa Security Brief, n° 2, Washington DC, Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

Warner, J. (2013), "Eritrea's Military Unprofessionalism and US Security Assistance in the Horn of Africa", *Small Wars & Insurgencies*, vol. XXIV, n° 4, p. 696-711.

Warner, J. (2015), "Complements or Competitors? The African Standby Force, the African Capacity for Immediate Response to Crises and the Future of Rapid Reaction Forces in Africa", *African Security*, vol. VIII, n° 1, p. 56-73.

Warner, J. (2016), "Nigerian Foreign Policy and Illusory Hegemony in Foreign and Security Policymaking. Pax-Nigeriana and the Case of Boko Haram", *Foreign Policy Analysis*, vol. XIII, n° 3, p. 638-661.

Whiteside, A., de Waal, A., Gebre-Tensae, T. (2006), "AIDS, Security and the Military in Africa. A Sober Appraisal", *African Affairs*, vol. CV, n° 419, p. 201-218.

Williams, P.D. (2009), "The African Union's Peace Operations. A Comparative Analysis", *African Security*, vol. II, n° 2-3, p. 97-118.

Williams, P.D. (2013), "Peace Operations in Africa. Lessons Learned Since 2000", Washington DC, Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

Williams, P.D. (2014), "Reflections on the Evolving African Peace and Security Architecture", *African Security*, vol. VII, n° 3, p. 147-162.